



## CONSEILS ET SOLUTIONS

Catégories

### PCM (OU PI<sup>3</sup>/MIN) REQUIS POUR APPAREILS À GAZ

Pour des cuisinières ou tables de cuisson à gaz, un taux minimum de 100 PCM (pied cube par minute) de ventilation par 10 000 BTU est recommandé. Cependant, la hotte doit avoir une puissance de 500 PCM minimum.

En clair : pour un appareil de 40 000 BTU, la hotte doit avoir 500 PCM (100 PCM X 4 = 400, mais le minimum est de 500 PCM). Pour un appareil de 80 000 BTU, la hotte doit avoir un minimum de 800 PCM (100 PCM X 8 = 80 000).

[« Retour](#)